

# Urbanisme, travaux réalisés et à réaliser, intercommunalité

## Urbanisme

Comme déjà largement dit dans les précédents numéros, l'élaboration de notre PLU, commencé en 1998, n'a pas abouti. Cela a été un frein à d'éventuelles constructions nouvelles (même s'il n'y a pas eu de demandes formelles) et la prochaine rentrée scolaire se fera vraisemblablement avec une seule classe. La sanction est sévère, mais je l'assume. Parmi les raisons qui n'ont pas permis l'aboutissement de notre PLU, plusieurs ont trouvé solution :

- **l'eau potable** : nous « manquons » de ressource. Les travaux réalisés : remplacement des auto-stabilisateurs, traitement systématique des fuites, maintenance des vannes, installation d'une télésurveillance et comptage de la quantité d'eau qui entre dans notre réseau, portent leurs fruits ; disons aussi, une légère diminution de notre consommation (due aux économies réalisées par chacun). Le résultat : nous « consommons » (eau prélevée dans la nature) nettement moins qu'auparavant et notre ressource apparaîtrait suffisante pour le développement envisagé sur 10 ans. Pendant ce temps, il faudra solutionner une nouvelle ressource (nouveau forage, en intercommunalité, autre...).
- **l'assainissement** : nous n'avions rien. Aujourd'hui, après étude et réalisation de notre carte communale d'aptitude des sols, une partie de notre commune est desservie par un réseau collectif d'assainissement.

Le village de la Motte doit être desservi cette année, celui des Reybaz en 2010. Pour répondre à l'obligation de contrôle des installations individuelles, nous avons mis en place notre propre SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ainsi, tout est en place aujourd'hui.

## Les autres points de « désaccord » restent à traiter :

- Réhabilitation des corps de ferme en zone agricole : des évolutions règlementaires peuvent apporter une solution nous dit le bureau d'urbanisme qui nous accompagne.
- Protection de la forêt : pour rappel, protéger les forêts d'écopées n'a jamais été un problème, c'est de classer les rives boisées des ruisseaux qui en posait un. On nous dit que l'impact paysager a été renforcé, alors pas trop d'optimisme sur ce point.
- Autre point qui n'était pas d'actualité il y a 10 ans et qui l'est aujourd'hui : les eaux pluviales. Il est obligatoire qu'elles soient conduites au ruisseau le plus proche, ce qui va obliger à raisonner « groupé » (par lotissement) compte tenu des coûts de réalisation.

Tout cela étant dit, nous avons décidé de reprendre l'étude de notre PLU et de le mener à bout. Une convention complémentaire est signée avec le cabinet d'urbanisme ; un appel d'offres est en cours pour la réalisation des annexes. Prenons le pari que tout ira bien, aboutissement début 2010.

## Autres travaux réalisés ou en cours :

- Nous avons déjà évoqué les pollutions ponctuelles (dues au gibier) qui affectent notre eau. Afin d'y remédier, un traitement par U.V, qui n'altère pas le goût de l'eau, doit être mis en place (il devait être réalisé fin 2008, il le sera très prochainement). Coût : 27 741 € H.T. (travaux + maîtrise d'œuvre)
- Nos routes : la route de chez Calendrier a été élargie ce qui semble une réussite. Coût : 13 141 € H.T. Un enrobé a été mis en place sur la boucle de Curseille d'en haut. Coût : 37 615 € H.T. Le programme 2009 n'est pas établi à ce jour. Deux nécessités : goudron bicouche sur la route du Plâne, enrobé sur la route de Chez Calendrier.

**Compte-tenu de l'hiver long et froid, nous avons décidé la mise en place de barrières de dégel, limitant à 12 tonnes le poids total en charge jusqu'au 15 mai sur les voies communales de La Motte, Sur Vuan, Luddran, Chez Cally, la Molière. Une signalisation a été mise en place. Une dérogation est faite pour les livraisons de fuel, gaz, aliments du bétail.**

Une réflexion est en cours, afin de préserver nos routes, bientôt toutes recouvertes d'enrobé, pour limiter le tonnage admis de façon permanente.

## Entretien de nos bâtiments :

- mise aux normes des installations électriques : réalisée à l'appartement de l'école de la Corbière ; devrait être réalisée en 2009 au « petit immeuble », au chef lieu : Pour ce dernier, coût prévu : 15 000 €.
- Changement des fenêtres appartement école la Corbière : Coût : 5753 € H.T.
- Pose de vannes thermostatiques pour toutes les installations de chauffage. Devis de : 3464 €.
- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries isolantes : réalisé dans tous nos bâtiments, sauf pour le « petit immeuble » au chef lieu, devis 25 000 €
- Rénovation en cours de l'appartement du Presbytère.
- En projet, certainement pour 2010, isolation du « petit immeuble ». Devis de 35 000 € H.T.

Globalement nos bâtiments relativement anciens et mal isolés, vont demander des investissements plus importants dans les prochaines années.

• A faire également : la réfection des routes du village des Reybaz, mais cela après passage de l'assainissement collectif.

## Un point d'intercommunalité

- Nous devrions fin 2009 ou 2010, transformer notre SIVOM à la carte en communauté de communes. La communauté de communes du canton de Boège regroupant nos 8 communes aurait les compétences de notre SIVOM généralisé, plus les compétences obligatoires « économiques et aménagement de l'espace ». Son financement sera assuré par une fiscalité propre et non plus par une dotation de chacune des communes.
- la réalisation, avec le concours du Conseil Général, d'un schéma général d'eau potable est en cours sur le canton de Boège.
- la réalisation d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en projet, regroupant la collectivité des 4 rivières et les cantons de St Jeoire et Boège. Le périmètre est en attente d'approbation par Monsieur le Préfet.

• une réflexion est en cours pour l'adhésion au contrat de rivière Arve-Menoge ce qui pourrait conduire à rejoindre le « SAGE » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Des travaux importants seraient nécessaires le long des berges de la Menoge sur notre commune.

Toutes ces structures sont bien, elles sont nécessaires, elles ont toutes un budget auxquels il faudra contribuer.

Vous le constatez, le travail ne manque pas.

Un travail est fait, tout n'est pas fait aussi vite qu'il le faudrait. La patience est une vertu qu'il faut cultiver, dans une Mairie également.

Pour l'heure, il nous manque 4 enfants pour maintenir notre école de la Corbière. A ce jour, à mes informations, nous en aurions 2 peut-être 3. Je suis désolé de les compter un par un, mais nous trouverons le quatrième pour le début septembre.

Edmond Genoud

PROJET	PAS DE FORMALITÉ D'URBANISME	DÉCLARATION PRÉALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
Construire de nouvelles surfaces hors oeuvre brut (SHOB)	Inférieure ou égale à 2m <sup>2</sup>	Supérieure à 2 m <sup>2</sup> et inf. ou égale à 20m <sup>2</sup> . Transformation de +de 10m <sup>2</sup> de SHOB en SHON	Supérieure à 20m <sup>2</sup>
Habitation légère de loisir implantée dans un camping ou parc résidentiel de loisirs.	Inférieure ou égale à 35m <sup>2</sup> de SHON	Supérieure à 35m <sup>2</sup> de SHON	35m <sup>2</sup> de SHON
Travaux de ravalement		Tous	
Travaux modifiant l'aspect extérieur sans changement de destination		Modification de l'aspect extérieur non soumise à PC	Modification du vol. et percement ou agrandissement d'ouverture en façade
Piscine non couverte ou couverte de moins de 1,8 m de haut	bassin inférieur ou égal à 10m <sup>2</sup>	Bassin supérieur à 10 m <sup>2</sup> et inférieur à 100 m <sup>2</sup>	Bassin supérieur à 100 m <sup>2</sup>
Piscine couverte dépassant 1,8m de haut			
Chassis de serre de production	Hauteur inférieure ou égale à 1,8m	Hauteur sup. à 1,8 m et inf. ou égale à 4m et surface inf. ou égale à 2000m <sup>2</sup> au sol	Toutes
Mur (autre que soutènement et clôture)	Moins de 2m de hauteur	2m de hauteur et plus	Hauteur sup. à 4 m ou hauteur sup. à 1,8 m et surface sup. à 2000m <sup>2</sup> au sol
Mur de soutènement	Tous		
Clotûre			
Bâtiment de chantier	Pour la durée de chantier		
Canalisation, lignes ou câble	Losqu'ils sont souterrains		
Caravane en dehors d'un terrain de camping	Sur le terrain de la résidence du propriétaire		
		Toutes	
		Plus de 3 mois par an, consécutifs ou non	